

Au tennis, Crolles et Bernin sont à l'unisson

Je m'en souviens comme si c'était hier. **Roland-Garros, juin 1983. Fantastique. Yannick Noah, notre champion !** Aussitôt, l'engouement populaire pour le tennis explose. Tous les villages de France veulent avoir leur court de tennis.

30 ans se passent. De l'eau a coulé sous le pont de Craponoz qui unit les villages de Bernin et de Crolles ... Le tennis est devenu, après le football, le sport qui rassemble le plus de licenciés. Et voilà que nos élus envisagent de construire des tennis couverts, un investissement qui dépasserait vite le million d'euros.



Le tennis est un sport magnifique, ouvert à tous les âges, praticable en amateur occasionnel ou en compétition, en individuel ou en club. Il est une invitation au dialogue, à l'échange, le jeu se faisant avec le partenaire et pas seulement contre.

Mais est-ce une raison pour en faire une activité d'intérieur, consommatrice d'énergie, coupée de la nature, dispendieuse de deniers publics qui seraient si précieux pour le redressement industriel ou la cohésion sociale ?

Le Crollois a enquêté et publie les éléments clefs du dossier. Chacun pourra apprécier s'il s'agit d'une opération justifiée par le bien commun.

* * *

En 2008, Crolles avait envisagé de couvrir des tennis existants. Bernin projette aujourd'hui de construire deux tennis couverts et sollicite Crolles pour contribuer au financement.

Le tennis est consommateur d'espace. C'est l'inconvénient majeur de la discipline et ce qui freine son développement en milieu urbain : un court de tennis occupe au minimum 600 m² pour 4 personnes qui peuvent jouer en simultanément.

Le pôle urbain Crolles-Bernin (il y a continuité urbaine entre nos deux villages) dispose de 5 courts de tennis éclairés à Crolles et de 4 courts à Bernin auxquels il faut ajouter les 3 courts de Saint-Nazaire, au parc des Ecoutoux. A Saint-Ismier, ils sont plus riches et ont déjà des tennis couverts. Je passe régulièrement aux Ecoutoux en courant, et je peux vous garantir que les tennis ne sont pas toujours occupés, y compris le week-end par beau temps. A Crolles, le taux d'utilisation des tennis est inférieur à celui d'équipements sportifs polyvalents : en 2008, 110 h planifiées (soit 22 h par tennis et par semaine) contre 170 h pour La Marelle et 180 h pour le gymnase Léo Lagrange.

Dans une note de septembre 2008, j'avais conclu que « *si on refuse le principe de tennis climatisé - par souci de sobriété énergétique - on peut estimer que la couverture des tennis permettrait de gagner environ 15 à 20 % sur l'étendue horaire disponible. C'est une fourchette large correspondant aux périodes de grand froid et de pluie actuellement indisponibles pour le tennis et qui le deviendraient grâce à la couverture. Soit 20 à 25 h gagnées par semaine = 4 à 5 h par semaine et par tennis.*

Voilà l'enjeu - sans s'embarrasser des détails : 1 million d'euros pour offrir 10 heures de jeu par semaine à une poignée de passionnés.

Les marchandages administratifs sur les parts respectives à financer par les communes, le conseil général ou le Grésivaudan sont superflus : dans tous les cas, il s'agit d'argent public.

En janvier 2013, le maire de Bernin a ordonné *l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de mise en compatibilité du POS pour la construction de deux courts de tennis clos et couverts.*

Dans son courrier au commissaire enquêteur, Jean-François COMTE, habitant de Bernin, formule un certain nombre de critiques concernant les défaillances de la concertation et la pertinence du projet.

Voilà Bernin et Crolles à l'unisson sur les méthodes de concertation et les dépenses de prestige.

Francis Odier, 4 avril 2013

Le point de vue de Jean-François COMTE - extraits :

Concertation escamotée, décision en comité restreint, en dehors du conseil municipal

Les commissions municipales compétentes dans les domaines de l'environnement, de l'urbanisme et des travaux n'ont jamais été saisies de ce dossier. Il en va de même pour la commission extramunicipale « Développement durable ».

Certes il y a eu un groupe de travail constitué en 2011 mais seuls les représentants du club de tennis ont été entendus. La preuve : c'est le président du club qui a fait la présentation du travail effectué en lieu et place des élus ! On devine ses conclusions !

Le projet de tennis couverts n'a jamais été présenté devant le conseil municipal si ce n'est pour approuver une demande de subvention

Il semble donc que le conseil municipal ne soit plus consulté sur les grands projets de la commune mais que les décisions importantes soient « actées » en « séminaire » ou « validées » en réunions privées.

Qui veut payer un million ?

*Il semble bien que **la question des coûts** soit la partie la plus sensible du dossier. Le seul élément disponible est celui-ci : « **le budget alloué à cette opération est de 650 000 € HT. Une subvention de 30 % du montant HT pourrait être accordée par le Conseil Général. La Fédération Française de Tennis peut soutenir le club local sur ce projet.** »*

***Tout ceci est entièrement faux !** Ces travaux sont subventionnables par le Conseil Général de l'Isère, au titre de la construction de tennis couverts, à hauteur de 241 430 euros au maximum. Mais, pour la commune de Bernin, la subvention potentielle est de 30 %, soit 72 000 euros.*

Le coût estimé ne comprenait ni les terrassements, ni les fondations spéciales éventuelles, ni le traitement du bassin d'écoulement des eaux pluviales. Et là il faut s'attendre à des surcoûts très importants. (...) il faudrait construire un mur de soutènement très important pour maintenir la terre autour du bassin d'écoulement ou envisager de déplacer ou de renforcer ce bassin, un mur important risquant de gêner l'écoulement des eaux. Des fondations spéciales seront probablement nécessaires compte tenu justement de cet écoulement des eaux. Et il n'est fait mention d'aucune étude géotechnique sérieuse.

De plus le montant de 650 000 € est prévu avec un bâtiment de « type industrialisé » (ou industriel !) mais qui ne correspond absolument pas aux contraintes architecturales qui figurent dans le dossier ou dans le projet de modification du POS. Ce qui de fait pourrait provoquer l'illégalité du permis de construire !

Pour le fonctionnement c'est bien pire ! Rien ! (...) Là encore il est à craindre que ce soit le budget de la commune qui supporte la majorité des charges (...).

*Dernière minute : Au conseil municipal de Bernin, le 4 avril 2013, **un coût de 1,1 million** a été avancé mais sans le prix du terrain ni des aménagements. On est loin du coût annoncé dans le dossier de l'enquête complètement saboté.*

Les impacts sur l'environnement sont éludés :

***Le dossier affirme que certaines contraintes sont respectées mais n'apporte aucune preuve, par exemple pour ce qui concerne les zones humides.** Pourquoi le document sur lequel la mairie semble s'appuyer n'est-il toujours pas mis à la disposition du public ? Surtout s'il mentionne une zone humide **proche** du « projet » actuel. Quel est le degré de proximité ?*

Même chose pour la faune et la flore, on affirme mais on ne prouve pas qu'il n'y a pas de problèmes. On note la présence de certaines espèces à partir d'une étude réalisée sur le terrain, alors pourquoi cette étude n'est-elle pas communiquée?

***Plus grave :** dans le dossier on relève la présence dans le secteur du verdier (*chloris chloris*) sans préciser que cette espèce bénéficie d'une protection totale sur le territoire français par l'arrêté ministériel du 17 avril 1981 relatif aux oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.*

Questions sur l'intégration architecturale

*Pour l'intégration architecturale et paysagère on trouve d'autres contradictions : on insiste sur le fait que le projet devra être en harmonie avec le Cube ce qui nécessite une étude approfondie par un architecte, mais on dit que « **l'ensemble sera abrité par un bâtiment de type industrialisé...** »*